

Humidité et installations électriques : des progrès à réaliser

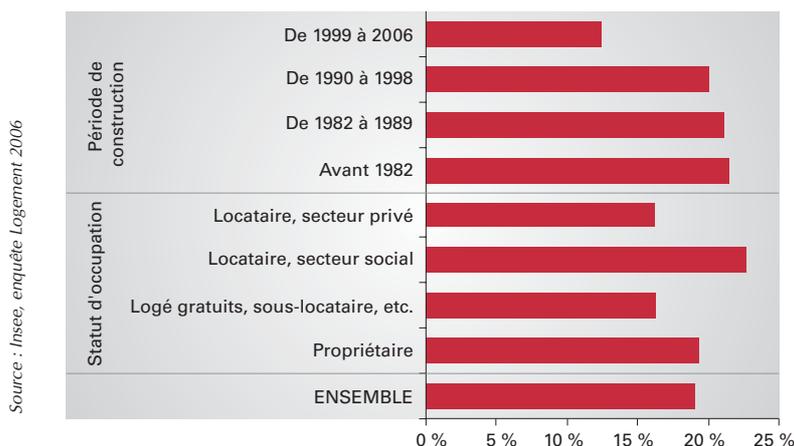
Le défaut le plus fréquemment cité par les ménages est la présence d'humidité sur certains murs. Quatre logements sur dix y sont exposés. Dans la pratique, il faudrait connaître quelles sont les pièces touchées par l'humidité. Selon qu'il s'agit de pièce d'eau ou non, le désagrément n'est pas le même. Mais le questionnaire de l'enquête logement ne le précise pas. En France métropolitaine aussi, les ménages citent ce défaut comme le plus répandu : deux logements sur dix sont concernés.

À La Réunion, comme en France métropolitaine, le défaut qui arrive en deuxième position est celui des infiltrations d'eau. 19 % des ménages (5 % en métropole) déclarent avoir connu une infiltration d'eau au cours des douze derniers mois provenant de l'extérieur du logement et due à un problème d'étanchéité ou d'isolation.

À La Réunion, la saison humide tropicale explique en partie la fréquence plus élevée des problèmes dus à l'humidité et aux infiltrations d'eau dans les logements. Ces risques ne sont pas anodins, ils dégradent plus rapidement la qualité du bâti, les éléments mobiliers que possèdent les familles, les installations électriques. Une amélioration réelle de la qualité des logements sous nos climats tropicaux passe par des innovations techniques et architecturales en matière d'adaptation à l'humidité ambiante.

Actuellement, un logement sur deux (52 %) est soumis aux risques d'humidité ou d'infiltration. Les constructions les plus récentes, de moins de dix ans, sont un peu plus préservées. Le seul risque d'infiltration augmente avec l'âge des bâtiments. En termes de secteur d'habitat, c'est le locatif social qui semble le plus touché.

Logements touchés par les infiltrations d'eau (en %)





Q

Qualité des logements

Des installations électriques trop souvent mal protégées

Un autre défaut majeur concerne l'installation électrique : dans 18,5 % des logements les fils électriques sont totalement ou en partie à découvert. Ils ne sont ni encastrés, ni protégés par des baguettes. L'absence de prise de terre est signalée dans 3,5 % des logements. Au total 53 000 logements ont une installation électrique potentiellement dangereuse. Ces risques sont d'autant plus à prendre en considération que près de la moitié de ces logements présentent par ailleurs de l'humidité sur les murs.

La moitié des constructions traditionnelles ont une installation électrique potentiellement dangereuse. Ces logements sont le plus souvent produits en auto-construction, beaucoup sont anciens mais ce mode de construction perdure. Une partie des maisons individuelles en dur a par ailleurs une installation électrique défectueuse (18 %). C'est plus rarement le cas pour les appartements (7 %).

Depuis 1988, le Consuel atteste la conformité des installations électriques avant leur mise en service. Il reçoit des demandes de

nombreux particuliers qui ont construit sans avoir recours à un électricien professionnel. Une partie de ces demandes est rejetée et le Consuel joue à cette occasion un rôle pédagogique. On peut noter que dans la dernière période de construction (1999-2006) la part des logements dont les occupants jugent l'installation électrique potentiellement dangereuse n'est plus que de 6 % au lieu de 24 % pour les logements construits dans les années quatre-vingt.

Plus du tiers des logements occupés à titre gratuit ou en sous-location, qui sont souvent des logements anciens et en mauvais état, ont une installation électrique défectueuse. Les propriétaires et les locataires du secteur privé sont légèrement plus affectés que la moyenne. En revanche, seulement 5 % des locataires du secteur social signalent des défauts dans leur installation électrique. ■

Joël CASTAINGT
volontaire civil à l'aide technique
direction régionale de l'Insee

Logements dont l'installation électrique est potentiellement dangereuse

Source : Insee, enquête Logement 2006

